



Risques majeurs

Le Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim)

Risques naturels, climatiques, technologiques, sanitaires, sociétaux : le Dicrim vise à informer les habitant-es sur les moyens d'alerte, les mesures de prévention et gestes à adopter face aux risques qui peuvent toucher la commune.

[Consulter le Dicrim](#)

Le plan communal de sauvegarde (PCS)

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) vise à fixer l'organisation de la ville pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus sur la commune. La Ville d'Arcueil est dans l'obligation d'établir ce document puisqu'elle est dotée d'un plan de prévention des risques de mouvement de terrain et qu'un plan de prévention des risques carrières est en cours d'élaboration.

[Consulter le PCS, approuvé par le conseil municipal le 8 février 2024](#)

Documents utiles



[Document d'information communal sur les](#)



[risques majeurs 4,13 Mo, pdf](#)

[Plan communal](#)

[de sauvegarde 4,28 Mo, pdf](#)
[2024ARR20 600,88 Ko, pdf](#)

[Arrêté](#)